

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 juin 2025 à 20 h 30**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur COTTEY Gilles, Maire.

**Etaient présents** : Mme GILLÉ Josiane, Mr VIEULE Jacky  
Mmes GIFFARD Véronique, MÉREL Florence, PREVOST Virginie, Mrs BASSOT Christophe, CAHARD Philippe, CORNU Gérard, LEROUX Clément.

**Absent excusé** : Mr LANGLOIS Nicolas

**Absent** : Mr BOHIC Freddy

**Date de convocation : 5/06/2025**                      **Date d'affichage : 5/06/2025**  
Nombre de conseillers en exercice : 12            Présents : 10            Votants : 11

Monsieur LANGLOIS Nicolas a donné procuration à Monsieur VIEULE Jacky.

Madame GILLÉ Josiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025
2. Mise à jour du PICS (plan indices de cavités souterraines)
3. Approbation du choix de l'attributaire du marché de restauration collective dans le cadre du groupement de commandes et autorisation de signature
4. Souscription d'un emprunt pour les travaux d'Effacement des réseaux et éclairage public Route du Bourg Hautot et Chemin du Bourg Naudin
5. Tarif de la salle polyvalente
6. Courrier reçu de l'école Ste Marie de Doudeville
7. Questions diverses et Informations

**Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025 (Délibération n°28 2025)**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2025 a été envoyé par courrier électronique aux Conseillers Municipaux. Sans question ni remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**Mise à jour du PICS (plan indices de cavités souterraines) (Délibération n°29 2025)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons contacté Madame BIGAULT-DAM Responsable du service Urbanisme à la CCYN pour leur apporter des informations complémentaires suite à la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2025 pour la mise à jour du PICS.

Madame BIGAULT-DAM explique que dans le cadre de la procédure de la modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), le service de l'urbanisme de la CCRY (Communauté de Communes Yvetot Normandie) a effectué des corrections et

des mises à jour dans le PICS, suite au travail du bureau d'études mandaté pour effectuer cette mission et à la reprise de toutes les études réalisées par les propriétaires et la commune sur notre territoire.

C'est avec tous ces éléments que le plan des indices de cavités souterraines a pu être mis à jour et qu'il est important d'avoir toutes les informations pour la rédaction des dossiers d'urbanisme (Cua, Cub, DP et PC).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si toutes les informations complémentaires expliquées ce soir leurs conviennent.

Après débat, le Conseil Municipal, approuve et valide, par dix voix Pour et une Abstention, les corrections et mises à jour du PICS (plan indices de cavités souterraines).

Monsieur le Maire remercie Mme BIGAULT-DAM pour toutes les informations transmises au Conseil Municipal.

### **Approbation du choix de l'attributaire du marché de restauration collective dans le cadre du groupement de commandes et autorisation de signature (Délibération n°30 2025)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame DESPAIGNE Blanche va nous préciser toute la procédure pour ce dossier.

Madame DESPAIGNE explique tout le processus suivant :

#### **Contexte :**

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, la Communauté de communes d'Yvetot a proposé aux communes travaillant en gestion concédée un accompagnement. Nous avons été 3 communes à vouloir nous regrouper pour réaliser un cahier des charges commun pour la fabrication & la livraison des repas dans les cantines scolaires.

L'objectif de ce groupement de commandes est de s'associer aux communes souhaitant améliorer leur restauration collective tout en permettant une économie d'échelle.

Avec ce nouveau marché, nous pouvons ainsi reprendre la main sur notre restauration collective et exiger :

- L'atteinte de la loi EGALim
  - en terme d'approvisionnement : 50% de produits de qualité dont 20% de bio et 60% pour la viande et le poisson ;
  - en supprimer les contenants alimentaires de cuisson, réchauffé et service en matière plastique pour préserver la santé des enfants ;
  - en servant un repas végétarien par semaine.
- Des repas de qualité au niveau gustatif, en prêtant attention aux méthodes de cuisson, à la préparation des sauces mais aussi à la présence de produits transformés et ultra-transformés, notamment dans les repas végétariens et les desserts et à la fraîcheur et à la qualité des fruits et légumes.
- Le respect et le soutien à l'économie agricole locale en favorisant des approvisionnements de proximité, en circuits courts, et en particulier sur la viande.

## **Le projet**

Depuis septembre 2024, nous nous sommes regroupés pour travailler à la rédaction du cahier des charges, des pièces administratives et de l'analyse des offres. Après la signature d'une convention permettant à chaque commune d'adhérer au groupement de commandes, porté par la commune de Valliquerville, nous avons lancé un appel d'offres le 11 février. Le 2 avril, nous avons reçu les offres avec des repas test, une négociation avec les entreprises a eu lieu le 23 mai. La CAO de Valliquerville, à laquelle chaque commune était associée, s'est réunie le 5 juin dernier.

## **Le marché**

Le marché concerne donc la fabrication et la livraison des repas pour les écoles des communes de : Valliquerville, Auzebosc et Touffreville-la-Corbeline pour un montant maximal de 400 000 €. L'accord cadre sera signé pour 12 mois, reconductible 2 fois par période de 12 mois.

Auzebosc : 140 000 € HT max sur 36 mois

Valliquerville : 180 000 € HT sur 36 mois

Touffreville-la-Corbeline : 80 000 € HT sur 36 mois

Si le cahier des charges est commun, la gestion du marché incombe à chaque commune. La Communauté de communes continue d'accompagner les communes dans l'exécution du marché.

2 offres ont été reçues. Celles-ci ont été analysées à partir de 2 grandes familles de critères : le prix pour 40% de la note et la valeur technique et les performances environnementales pour 60%. Ce dernier regroupe l'analyse du repas test, la qualité et la durabilité des denrées, la qualité et la diversité des propositions culinaires, la qualité de l'organisation technique, le conditionnement et la réduction du plastique. Un rapport d'analyse a été présenté lors de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi, Convivio a reçu la note de 6,9 et Api Restauration 7,8.

L'entreprise retenue par la CAO de Valliquerville est Api Restauration, dont le siège social se trouve à Mont St Aignan, et dont la cuisine centrale se trouve au Trait. Avec un coût repas/jour de 3,29 € HT et 3,47€ TTC.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la CAO de Valliquerville de retenir l'entreprise Api Restauration avec un coût repas/jour de 3,29 € HT et 3,47 € TTC.

Monsieur le Maire remercie Mme DESPAIGNE pour toutes les informations transmises au Conseil Municipal.

## **Souscription d'un emprunt pour les travaux d'Effacement des réseaux et éclairage public Route du Bourg Hautot et Chemin du Bourg Naudin (Délibération n°31 2025)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'investissements de l'exercice 2025 : Effacement des réseaux et éclairage public, Route du Bourg Hautot et Chemin du Bourg Naudin, travaux votés lors de la réunion du 26 novembre 2024 et mis au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financement « moyen / long terme » d'un montant de 100 000 € dont les modalités sont ci-dessous :**

Montant de l'emprunt	<b>100 000 €</b>
Taux actuel :	<b>3.29 %</b>
Durée du crédit	<b>7 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>annuel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>
Frais de dossier :	<b>0 €</b>

**Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de TOUFFREVILLE LA CORBELINE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### Tarif de la salle polyvalente (Délibération n°32 2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas changé depuis le 19 octobre 2012, actuellement les tarifs en vigueur sont les suivants :

#### Pour les Touffrevillais

1 journée	2 journées	Vin d'honneur
230 € sans vaisselle	310 € sans vaisselle	130 € sans vaisselle

La vaisselle au prix de 1,30 € par couvert.  
Une caution de 500 € à chaque location.

#### Personnes extérieures

1 journée	2 journées	Vin d'honneur
320 € sans vaisselle	400 € sans vaisselle	200 € sans vaisselle

La vaisselle au prix de 1,30 € par couvert.  
Une caution de 500 € à chaque location.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose d'en rediscuter lors d'un prochain Conseil Municipal.

## Courrier reçu de l'école Ste Marie de Doudeville (Délibération n°33 2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de l'école Ste Marie de Doudeville demandant une participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé dans leur établissement à hauteur de 673,46 €.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer aux frais de scolarité suite au courrier reçu de l'école Ste Marie de Doudeville.

### Questions diverses et Informations

#### Remerciements

Mr LE NOÉ Bernard remercie la Municipalité pour le décès de Mme LE NOÉ Françoise.

L'Association des Amis de l'Hôpital et le CLIC du Pays de Caux remercient la municipalité pour le don fait à leurs associations.

Madame BERGERE Sarah et Mr BASSOT Christophe remercient la municipalité pour la calculatrice offerte aux enfants pour leurs départs en 6<sup>ème</sup>.

#### Informations

Le repas des Anciens aura lieu le 12 octobre 2025.

Le Comité des Fêtes a organisé « un bar éphémère » le 6 juin 2025, il y a eu une bonne participation pour une première des habitants de la commune et il sera reconduit le 4 juillet, le 1<sup>er</sup> août, le 5 septembre et le 3 octobre 2025.

#### Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions.

Monsieur BASSOT Christophe demande pourquoi la bande d'herbe sur la parcelle en descendant sur la droite Route du Val au Cesne avant le bois au Verbosc a été retournée ? Monsieur LEROUX Clément précise que le ruissellement n'est pas significatif à cet endroit, il a été planté du miscanthus à la place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Fait et clos en séance les ans, mois et jour qui susdits.

La Secrétaire de Séance,  
Josiane GILLÉ



Le Maire,  
Gilles COTTEY

